

Attestation de conformité de l'installation électrique pour l'exercice du télétravail à domicile

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels et en particulier du risque électrique, l'installation électrique du poste de travail doit être conforme à la norme NFC15-100.

☐ Je fournis une attestation de conformité délivrée par un organisme professionnel (document annexé à cette attestation).

OU

☐ J'ai complété le formulaire d'auto-diagnostic de conformité électrique fourni par le rectorat et j'atteste sur l'honneur que mon poste de télétravail est conforme aux éléments de la norme NF C15-100 décrits dans le formulaire.

ET

☐ J'atteste de la conformité du logement à la législation relative à la prévention incendie

Depuis mars 2015, les détecteurs de fumée sont obligatoires dans les habitations et doivent répondre à la norme EN 14604

Nom :

Prénom :

Adresse du lieu de télétravail :

Date :

Signature de l'agent :

Avertissement : cette attestation conditionne votre éligibilité au dispositif de télétravail. L'exactitude des éléments renseignés permet la couverture des assurances en cas d'accident.